

Maître d'Ouvrage :



Commune de CORCOUE SUR LOGNE  
"Le Clos de la Normandière"

PLAN DE VENTE  
DEFINITIF

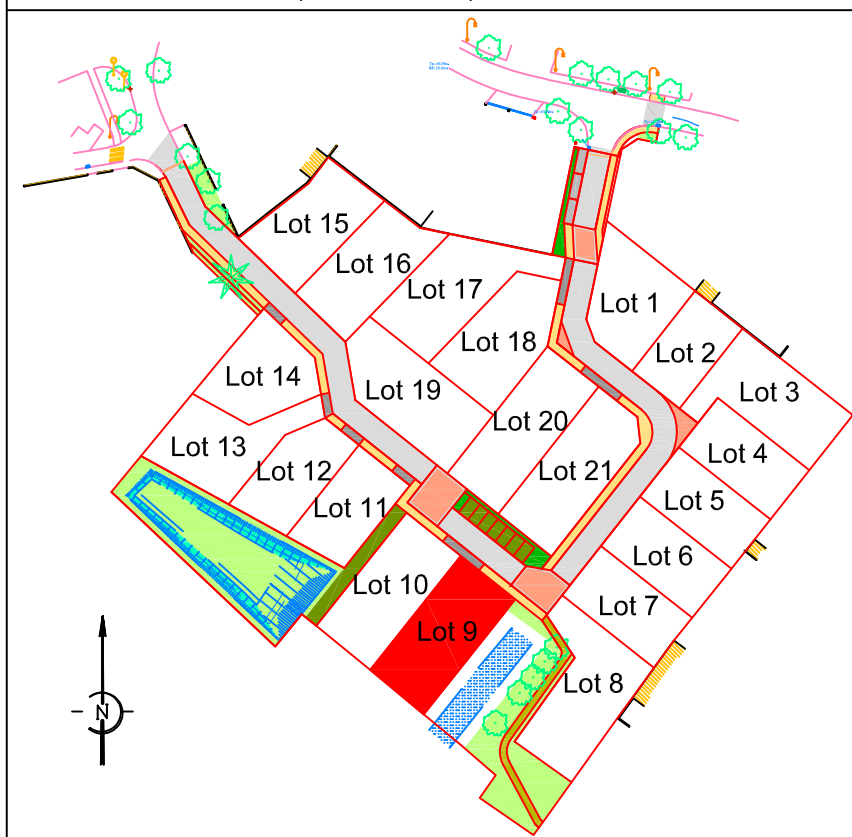
LOT n°9

Plan de situation (sans échelle)



Surface	469 m <sup>2</sup>
Surface plancher	250 m <sup>2</sup>
Cadastre	XA 328
Servitude	Non
N° Permis d'Aménager	PA n°044 156 21 B3001
Date de l'Arrêté	10 Novembre 2021
Dossier	28352

Plan de localisation (sans échelle)



Architecte



Agence CITTE CLAES  
6, rue Gustave Eiffel - Case 4005  
44806 SAINT HERBLAIN.  
Tél : 02 51 78 67 97  
E Mail : agence.citte-claes@citte.biz

Géomètre



S.A.S. DE GEOMETRES-EXPERTS FONCIERS

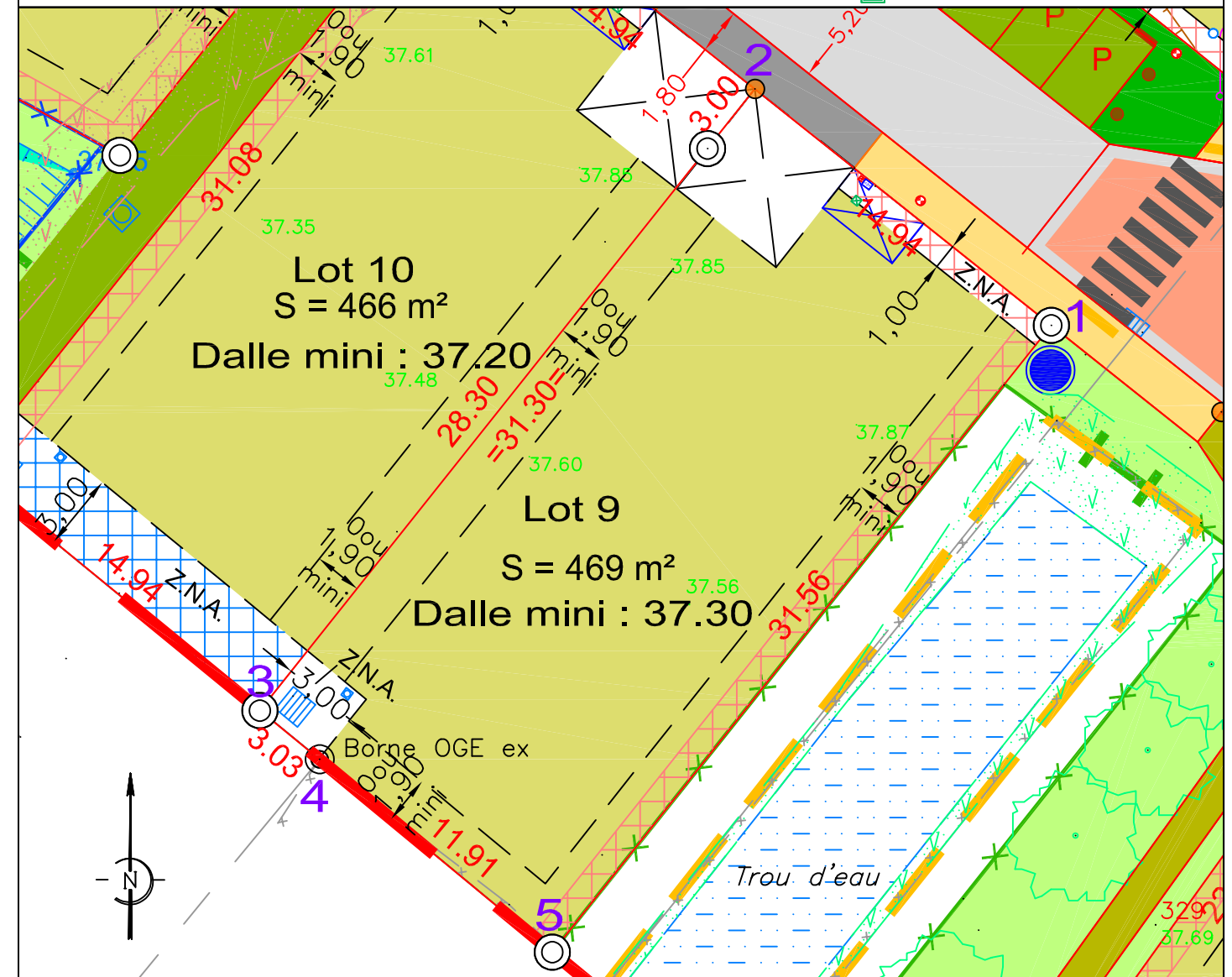
MACHECOUL (44) : Rue Clément Ader - ZI de la Seiglerie II  
44270 MACHECOUL-SAINT-MEME  
☎ 02 40 78 60 20 - ✉ cdcconseils@cdcconseils.com  
BOUFFERE (85) : 6 rue René Descartes - P.A. de la Bretonnière  
85600 BOUFFERE  
☎ 02 51 94 18 48 - ✉ cdcconseils85@cdcconseils.com  
LES HERBIERS (85) : 14 rue de Saumur - 85500 LES HERBIERS  
☎ 02 51 91 08 27 - ✉ cdcconseils85@cdcconseils.com

**AVERTISSEMENT ET OBLIGATIONS**

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du Code Civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit, pour toute raison d'ordre technique, d'implanter des bornes EDF 400A ou des bornes pavillonnaires France Telecom sur les lots
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage.  
La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant l'aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitifs des lots.

**Légende :**

- Périmètre de l'opération
  - Parking Non Clos (5m x 5m)
  - Accès obligatoire au lot
  - Chaussée
  - Parkings en enrobé
  - Parkings en Terre/Pierre
  - Trottoir
  - Résine Pépite
  - Cheminement piéton
  - Plantation sur bâche et/ou paillage bois
  - Engazonnement
  - Plantation végétaux rampants sur bâche
  - Zone constructible principale des lots
  - Végétation existante à préserver dans la mesure du possible ou à créer
  - Servitude de tréfonds pour le passage du réseau EP
  - Sortie motorisée interdite
  - Emplacement souhaité des branchements
  - Z.N.A. Zone Non Aedificandi (interdite à toute construction)
  - 34.32 Altitude du terrain naturel après travaux
  - Borne
  - Piquet
  - Grille EP 30x70 ou 40x40
  - Regard et Tabouret EU
  - Regard et Tabouret EP
  - Bassin
  - Clôture h= 1m50
  - Arbre supprimé
  - Végétation supprimée
  - Poteau d'incendie
- Récolement**
- Boite de branchement EU
  - Boite de branchement EP
  - Coffret électrique
  - Coffret AEP
  - Citerneau Télécom



Echelle : 1/250

SOMMET	X	Y	DISTANCE
1	1351890.88	6205417.19	14.94
2	1351879.20	6205426.49	31.30
3	1351859.70	6205402.02	3.03
4	1351862.04	6205400.09	11.91
5	1351871.22	6205392.50	31.56
Superficie : 469 m <sup>2</sup>			

ALTITUDE DES OUVRAGES APRES REALISATION DES TRAVAUX  
COTE DE VOIRIE SUR COFFRET EDF : 38.22  
COTE DE RADIER SUIVANT PLAN DE RECOLEMENT DE L'ENTREPRISE  
BRANCHEMENT EU : 36.72  
BRANCHEMENT EP : 36.34  
LES COTES DEVRONT ETRE CONTROLEES PAR LE CONSTRUCTEUR

Rattachement altimétrique : RGF93 CC47

Echelle : 1/250

Rattachement altimétrique : IGN 69

Date d'édition : 29/06/2022